

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°25-DC042

Conseil Communautaire du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de Confort, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :

BILLIAT :

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON

CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT

CONFORT : Daniel BRIQUE - Raphaël CASTIGLIA

GIRON :

INJOUX-GENISSIAT : Joël PRUDHOMME - Sophie SELLIER

MONTANGES : Christophe MARQUET

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Pierre CHARPY

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION – Patrick PERREARD - Katia

DATTERO - Gilles ZAMMIT - Annick DUCROZET - Marie-Françoise GONNET - Serge RONZON –

Sandra LAURENT-SEGUI - Catherine BRUN - Sacha KOSANOVIC - Christiane RIGUTTO

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ - Florian MOINE - Benjamin VIBERT -

Anthony GENNARO –

Pouvoirs : Gilles FAVRE à Jacques VIALON

Lucie JOUHAUD à Elisabeth JEAMBENOIT

Denis MOSSAZ à Joël PRUDHOMME

Patricia VERDET à Sophie SELLIER

Gilles THOMASSET à Pierre CHARPY

Régis PETIT à Patrick PERREARD

Mourad BELLAMMOU à Isabelle DE OLIVEIRA

Sebahat BULUT à Catherine BRUN

Marielle BERGERET à Christiane RIGUTTO

Présents : 23

Pouvoirs : 9

Votants : 32

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250327-25-DC042-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025

Date de la convocation : 14 mars 2025

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Nature de l'acte : 7. Finances locales – 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Affectation des résultats 2024 du budget annexe PAE de Vouvray

Madame Catherine BRUN, Vice-Présidente déléguée, expose que conformément à l'instruction M57, le Conseil Communautaire doit procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024 à l'appui du compte administratif et du compte de gestion.

Madame la Vice-Présidente propose d'affecter les résultats du budget annexe PAE de Vouvray comme suit :

RESULTATS 2024 PAE VOUVRAY

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	200 060,65 €
Recettes de fonctionnement	630 050,68 €
Résultat de fonctionnement 2024	429 990,03 €
Résultat reporté exercice antérieur (002)	3 888 150,25 €
Résultat de clôture à affecter	4 318 140,28 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	177 589,91 €
Recettes d'investissement	- €
Résultat investissement 2024	- 177 589,91 €
Résultat reporté exercice antérieur (001)	- 833 501,17 €
Résultat de clôture à affecter	- 1 011 091,08 €

Résultats cumulé	3 307 049,20 €
-------------------------	-----------------------

AFFECTATIONS DES RESULTATS	
002 Résultat de fonctionnement reporté	4 318 140,28 €
001 Déficit d'investissement reporté	- 1 011 091,08 €

Elle propose au Conseil communautaire d'affecter les résultats 2024 du budget annexe PAE de Vouvray tel que présenté.

Madame la Vice-Présidente déléguée rappelle l'examen en commission des finances du 10 mars 2025.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente déléguée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2311-5,

Accuse de réception en préfecture
001-240100891-20250327-25-DC042-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025

- **VU** la délibération n° 25-DC029 approuvant le compte de gestion du budget annexe PAE de Vouvray pour l'exercice 2024,
- **VU** la délibération n° 25-DC036 approuvant le compte administratif du budget annexe PAE de Vouvray pour l'exercice 2024,
- **CONSIDERANT** que l'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit qu'après l'approbation du compte administratif, il appartient à l'Assemblée délibérante d'affecter les résultats constatés pour l'exercice 2024,

- **Après en avoir délibéré,**
- **A l'unanimité,**

DECIDE

- - **D'AFFECTER** les résultats du budget annexe PAE de Vouvray comme suit :

L'excédent de fonctionnement 2024 de **4 318 140,28 €** est reporté au budget 2025 en recettes de fonctionnement au compte 002 (excédent reporté)

Le déficit d'investissement 2024 de **1 011 091,08 €** est reporté en dépenses d'investissement au budget 2025 au compte 001 (déficit reporté).

- **Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.**
- **Ont signé au registre des délibérations les membres présents.**

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valsenhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

■ Publié le :

■ La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire de séance,
Catherine BRUN



Le Président,
Patrick PERRÉARD



Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250327-25-DC042-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250327-25-DC042-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025